

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Libertê Êgalîtê Fraternîtê

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de PEYNIER

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de PEYNIER en date du 12 octobre 2020 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU la décision du Tribunal Judiciaire en date du 30 novembre 2020 désignant le délégué du TJ devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU la candidature de M. Jean-Marie GAZEL pour siéger à la commission de contrôle de la commune en qualité de délégué de l'Administration ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRÊTE

<u>Article premier</u>: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de PEYNIER est composée comme suit :

455 avenue Pierre Brossolette – CS20758 13 617 Aix-en-Provence Cedex 1 - Téléphone : 04.42.17.56.00

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Conseillers municipaux			NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire			MARANO	Mario
Conseiller municipal suppléant			PORTE	Luc
Délégué du TJ titulaire			MALLET épouse BALLATORE	Josette
Délégué di	ı TJ sı	uppléant	protestation of the second	
Délégué titulaire	de	l'Administration	GAZEL	Jean-Marie
Délégué suppléant	de	l'Administration		

<u>Article 2</u>: L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de PEYNIER est abrogé.

<u>Article 3</u>: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de PEYNIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Aix-en-Provence, le 11 DEC. 2020

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

Serge GOUTEYRON